

MICHEL BANNIARD

CONTRIBUTION AUX JOURNEES D'ETUDE DU 6/7-12-2010, CNRS, LAMOP, VILLEJUIF

L'ORTHOGRAPHE ENTRE MORPHOLOGIE ET PAROLE : POUR LA PROMOTION DES MORPHEMES-MAITRES

1] ETHIQUE OU LINGUISTIQUE ?

Tout phénomène culturel (humain, par définition) requiert la mise en oeuvre multifactorielle de rapports entre une norme, supposée ou réelle, et une réalité, conforme ou divergente. Cette tension traverse évidemment le symbole le plus abstrait et donc le plus focalisable dans la hiérarchie des signes culturels apparents qu'est l'écriture. Sa naissance a signé le franchissement par l'être humain d'un seuil majeur dans l'histoire de son esprit et de son savoir. Cet héritage explique en partie sans doute le prix qui a pu être attribué à sa maîtrise, jusqu'à en faire dans certaines cultures l'objet d'une sacralisation (pas seulement religieuse). Tel est bien le cas de la langue française, avec une contrainte majeure dans son cas, c'est que, de toutes les langues romanes arrivées à une surface historique significative en Occident, c'est celle qui a le plus fait surévoluer, avec empressement et délices, dans toutes les catégories, sa typologie [CHAURAND, 1999]. La conséquence en est que certaines règles de l'orthographe normative actuelle, censées exprimer l'identité profonde de la parole française contredisent tout simplement à l'évolution en diachronie longue.

Bien entendu, je mets un peu de malice en ouvrant sur une déclaration si tranchée, mais, puisque nous sommes entre spécialistes, j'en profite pour répéter plusieurs principes essentiels d'une étude scientifique vraie de l'histoire de notre langue, qui sont malheureusement bien souvent déniés (c'est le meilleur des cas) ou bien ignorés (c'est le pire). Tout ceci a surgi peu à peu dans le cadre d'une discipline qui s'est construite depuis les années 70 du siècle passé, la sociolinguistique diachronique [LÜDTKE, 2005] . En voici quelques éléments :

1) Le changement langagier est un phénomène à la fois inévitable et collectif. De même que l'invention de la parole humaine (perdue dans les brumes de la préhistoire pour le moment, quoiqu'en

disent des chercheurs trop pressés) a été un procès collectif, l'évolution des langues l'est aussi.

2) Dans une civilisation de l'écriture, le langage est un objet de pouvoir, au double sens du terme : pouvoir qui s'exerce et signe de cet exercice. C'est à ce titre qu'en Occident Latin (cela est partagé par bien d'autres civilisations, évidemment), des groupes de pouvoir ont créé des dialectes de pouvoir.

3) Ainsi, au terme d'une pêche fructueuse dans le flux du latin parlé d'époque classique, les élites sénatoriales ont créé le latin littéraire, distingué dans son oralité et dans ses registres. Au XI^e siècle, les élites féodales occitanes ont pêché dans le *continuum* de la parole d'oc les éléments d'une langue littéraire ultra-savante, etc...

Il s'ensuit que toute approche sérieuse de cette histoire a pour devoir épistémologique de ne pas confondre éthique et linguistique, comme cela a été bien trop souvent fait, avec pour conséquence une confusion fréquente entre des niveaux qui auraient dû être soigneusement distingués :

a) Métamorphose langagière et émergence d'un nouveau type de langue au niveau de la collectivité des locuteurs [GLESSGEN, 2007] ;

b) Mise par écrit de ce nouveau type sur des critères évidemment de pouvoir : Serments, Testaments, Administration... [BANNIARD, 2008]

c) Conquête symbolique de la suprématie spéculaire avec l'élaboration d'une langue littéraire .

Le niveau a) requerrait en fait une démarche heuristique encore trop peu développée. C'est que l'étude linguistique du français moderne, voire contemporain, repose massivement sur l'étude de la production écrite, et essentiellement littéraire. Le bouillonnement de la parole réelle [BLANCHE-BENVENISTE, 1999] est bien étudié par des spécialistes, mais leur impact demeure faible sur l'*épistémè* des élites universitaires. Or, c'est dans les fluctuations de cette parole que gît la logique interne de la dynamique langagière, dont il faut admettre qu'elle déborde constamment l'écrit.

Je n'ai pas rencontré d'ouvrage d'Histoire, même récent, de la langue française qui respectât vraiment ces principes. Vous verrez que la plupart du temps, les premiers chapitres en ouvrent sur l'"évolution langagière" réelle (phonétique, morphologie...) depuis les origines latines, et que les derniers ne traitent quasiment plus que de stylistique ! Si grand soit l'intérêt de ce dernier champ, le lecteur est automatiquement invité à croire que, disons après le Moyen Age, la langue française est

restée stable d'un point de vue linguistique. Illusion rassurante, mais absolument fautive. Et c'est dans cette trame où l'idéologie le dispute à la science que vient se glisser le long débat sur le "bon usage" du français, dans laquelle l'orthographe (l'écriture droite, par opposition donc à l'écriture dévoyée...) se taille la part du lion.

2] UN PIEGE ET SA JUSTIFICATION APPARENTE

Parmi les sujets de supplice qu'offre l'exercice de la ligne droite graphique figure en tout premier lieu le respect des accords du participe passé dans ce que nous appelons communément le "passé composé". Je ne m'amuserai pas trop à m'attarder sur les exemples de désastres qui font frissonner les puristes : un énoncé comme *la chanson que tu as chantée* peut choir en un fort mal vu *la chanson que tu as chanté* (sans compter *la chanson que tu as chanter* !). Toutefois, oralement, l'honneur peut être sauvé, étant donné qu'en français parlé contemporain, plus personne n'exécute spontanément l'allongement vocalique du *é* en compensation de l'amuïssement du *e* final [DURAND, 1936]. Cela se gâte avec des féminins à marque orale féminine consonantique : *la raclée qu'a prise l'équipe des Visiteurs*, car alors l'absence d'accord est non seulement lisible, mais audible.

Or, quel est l'argument majeur qui est employé pour exiger inflexiblement cet accord ? Il n'y en a qu'un : le participe passé passif (PPP) étant attribut du nom ou du pronom auquel il se rapporte (qu'il qualifie transitoirement, en fait), l'accord en genre et en nombre est requis. Je remarque tout d'abord que cette justification n'est en fait pas linguistique, mais culturelle. Elle repose sur le principe d'une logique rationnelle des concaténations entre lexèmes associés sémantiquement, logique qui ne va pas de soi. Ensuite, et de manière plus masquée, si ce principe est accepté, il implique un statut sémantico-morphologique particulier du verbe conjugué. En effet, pour que le PPP ait le statut d'attribut du SN, cela requiert que ce SN soit COD du verbe *avoir*. Quoi de plus attendu, diriez-vous ? Mais justement, cela non plus ne va pas linguistiquement de soi. En effet, les grammaires sans exception qualifient cet emploi du verbe *avoir* d'auxiliarisation [RIEGEL, 2005 ; TOURATIER, 1996]; cela implique à tout le moins un certain dégradé par rapport à son statut prédicatif plein. Il n'y a pas exactement équivalence entre *Elle a une belle voiture* et *Elle a terminé le courrier*. Le marqueur sémantique "possession" est bien tamisé dans le second cas. Comme d'ailleurs dans les idiomes *avoir peur*,

avoir fait... Ainsi ce caractère à géométrie variable du statut sémantico-syntaxique du verbe devrait nous alerter un peu, au moins. J'ai vérifié dans les principales grammaires de référence du FM et de l'AFC [MOIGNET, 1973 ; WAGNER , 1973] que ce problème n'est pas vraiment abordé. Les plus complètes s'enfoncent dans les galeries des subtilités temporelles, mais aucune ne remet en question le problème du statut du verbe *avoir* en tant qu'auxiliaire.

C'est le moment de remonter le temps pour montrer qu'en fait l'analyse retenue au XXI^e siècle correspond à un état de la parole qui était celui du XII^e, alors qu'il est apparu une frontière structurale entre l'AFC et l'AFT, frontière que masque l'illusion de la continuité de l'écrit. Mais pour être clair, et peut-être convaincant, il faut remonter à la genèse de cette forme. En LPC, on peut établir le schéma suivant :

	<i>Imperfectum</i>	<i>Perfectum</i>
Passé :	+	+
Duratif :	+	-
Révolu :	-	+

Il manquait au système un passé duratif non révolu, autrement dit un passé résultatif. Naturellement, les locuteurs comblaient ce trou sémantique de différentes façons, dont la plus remarquable consistait à recourir à une construction (célèbre chez les latinistes, comme chez les romanistes) :

[SN Acc. + PPP Acc + SV], *Cicero litteras scriptas habet*, qui s'opposait clairement à *Cicero litteras scripsit* en une fluctuation énonciative marquée. La bonne traduction était alors soit : "Cicéron vient de terminer sa lettre <et il attend un porteur>" ou mieux, "Cicéron a une lettre prête à partir". A ce stade de la parole, ces syntagèmes, loin d'être une amorce de paradigme, sont des constructions individuelles. Ce type d'amorce en synchronie d'un changement à venir en diachronie touche d'autres catégories, selon les mêmes modalités, comme le futur [ADAMS, 1991].

Je passe sur les étapes suivantes qui se succèdent selon un modèle général en latinophonie tardive. C'est-à-dire que le syntagème a augmenté en fréquence dans les énoncés oraux selon une progression de type exponentiel : rare encore en LPT1, fréquent en LPT2, jusqu'à entrer en concurrence directe avec le *perfectum*. C'est à ce moment là, probablement au VIII^e siècle, que les locuteurs n'ont définitivement plus à construire au coup par coup une périphrase, mais disposent

d'un paradigme complet [ANDRIEUX-REY, 1983], ce que les grammaires historiques traditionnelles appellent le "passé composé ou analytique". En terres du Nord, le latin parlé mérovingien a terminé en ce siècle sa métamorphose en protofrançais [BANNIARD, 1995], et on peut reconstruire le paradigme complet, en prenant bien garde à quatre traits :

- 1) L'ordre des mots n'est pas encore figé, le verbe *avoir* pouvant être en tête ou en fin de syntagmème, tandis que le SN au CRD (ou tout autre complémenteur) s'intercale facilement entre *avoir* et le PPP.
- 2) Le verbe *avoir* garde toute sa valeur de possession héritée du LPT.
- 3) Le PPP de ce fait reste pleinement attribut du SN.
- 4) Cet ensemble de caractères est bien illustré par la tendance à une topologie : [SV+ SN, CRD + PPP, CRD], [*il*> *a la lettre écrite*].

"Merci, ma dame, por Dieu qi ne menti

Tout mon service m'a Loeyz meri :

mors est Herbers, ice sachiés de fi :

de sa grant terre ai le don recoilli"

[*Raoul de Cambrai*, v. 807-809]

Désormais, les locuteurs disposent d'une triade [imparfait/ passé synthétique/ passé analytique], les deux derniers se complétant en une opposition [passé ponctuel révolu// passé duratif résultatif]. Le nouveau passé est évidemment une invention qui est venue enrichir et complexifier le système verbal de la parole commune. Du VIII^e au XIII^e, ce qui protège les deux paradigmes du passé synthétique et du passé analytique est que leurs rôles ne sont pas redondants. Et pour ce qui concerne notre point sensible, les règles d'accord, il n'y a pas de problème parce que le PPP garde longuement son autonomie d'un côté, et le SV sa plénitude sémantique de l'autre. La structure du syntagmème est alors :

[SN << PPP// SV], autrement dit, le PPP est relié non pas au SV, mais au SN. Il est "attribut" non du verbe, mais du nom. J'insiste : le PPP passe à travers le verbe pour s'amarrer au nom ; le flottement potentiel de l'ordre des éléments de ce syntagmème en est en fait un trait corrélé. A ce titre, le PPP s'accorde en cas, en genre et en nombre de la manière la plus naturelle qui soit au substantif, c'est-à-dire que la graphie ne corrige pas la parole en signifiant cette relation, mais en est

l'émanation directe.

3] LA TRAHISON DES LOCUTEURS

Ce système qui, par bien des aspects reste collé aux structures du LPT2 (comme bien d'autres traits de l'AFC [BANNIARD, 2005a]), change profondément lorsque la communauté des locuteurs de l'époque féodale engage son français dans une nouvelle révolution structurale en réactivant de manière marquée les tendances profondes qui avaient joué depuis des siècles dans la métamorphose du LPC en PF (comme en toutes les langues romanes). C'est cette réactivation qui change la structure du passé résultatif, qui devient alors un simple passé.

On sait que l'AFC parisien se réorganise profondément à tous les niveaux, à commencer par celui phonologique : l'accent de mot étymologique très intense hérité du LPT2 commence à s'adoucir ; les diphtongues vocaliques issues de la transphonologisation du LPT2 mérovingien sont éliminées par monophthongaison (au prix d'acrobaties articulatoires surprenantes) ; les diphtongues consonantiques issues elles aussi des palatalisations du LPT1 et du LPT2 mérovingien sont réduites ; clou de ces restructurations, le système vocalique s'enrichit avec les nasalisations. Autrement dit, le français médiéval parlé à Paris se métamorphose une nouvelle fois.

Cette surévolution touche alors le système verbal. Du LPT au PF, la morphologie n'avait vraiment fait muter que le système nominal, selon un procès de migration à gauche des morphèmes suffixés [BANNIARD, 2005b] qui a abouti d'abord à la réfection du système d'attribution des cas au moyen non plus de déclinaisons (suffixes), mais de prépositions (préfixes), ce que les grammaires historiques traditionnelles appellent (improprement à mon avis) le remplacement de tournures synthétiques par des tournures analytiques. Le second effet majeur de cette réfection a été l'invention de l'article. Tout ceci est achevé au VIII^e siècle et reste stable jusqu'au XII^e. C'est à cette époque (bien entendu concomitante avec l'ascension de Paris) que la réorganisation du système verbal s'enclenche par extension à cette part de la langue du système de migration de l'information morpho-syntaxique, déjà réussie et bien en place dans le système nominal. Le premier effet en a été de faire remonter à gauche le signal du morphème de personne avec ce que, toujours improprement à mon avis, les grammaires appellent "l'obligation de l'expression du sujet", autrement dit du "pronom personnel".

Les formes verbales conjuguées se mettent à être précédées d'un signal de personne exactement comme les substantifs le sont depuis longtemps par un signal de nombre et de genre (l'article). Cet alignement modifie profondément la topologie de l'énoncé.

C'est ainsi qu'apparaît un ordre des mots bien moins souple en AFT (c'est même à cela qu'il se reconnaît par écrit) qu'en AFC, avec en particulier la règle du morphème de position pour le CRD (ordre requis SV-CRD), un remplacement des clitiques, etc... Un syntagme à la fois complexe et riche en information sémantique comme le passé résultatif *subit* et suit cette nouvelle topologie. C'est-à-dire qu'apparaît l'obligation d'un type : *Il a écrit la lettre*, dont la continuité avec le précédent stade est réelle, mais seulement partielle. Ici, il faut faire l'effort de s'abstraire des illusions que génère l'écriture pour bien comprendre la nouvelle distribution des morphèmes. Le syntagme est désormais distribué ainsi :

[SV << PPP//SN], autrement dit, le PPP est désormais relié directement au SV, le SN devenant CRD/COD non plus du SV seul, mais de [SV+PPP]. En fait, la restructuration est plus forte encore parce qu'à ce moment, le SV initial cesse d'être un verbe à proprement parler pour n'être plus qu'un morphème préfixé de temps. Reprenons en perspective cette évolution millénaire :

1) SNa (1^{ère} mutation du système nominal) : Attribution du CAS (je suis sur ce point la terminologie de Chomsky), passage à gauche du signal [prépositions invariables, et par voie de conséquence élimination de la majorité des désinences]. Période : LPT1/LPT2.

2) SNb (2^{ème} mutation) : Attribution du genre et du nombre, même procès, passage à gauche du signal [articles variables]. Période : LPT2/ PF.

3) SVa (1^{ère} mutation du système verbal) : Attribution du morphème de personne, passage à gauche du signal [morphèmes préfixés variables et par voie de conséquence, effacement oral des désinences]. Période : AFC/ AFT.

4) SVb (2^{ème} mutation du système verbal) : Attribution du morphème de temps, même procès [morphème préfixé variable]. Période : AFC/AFT.

Le stade 4 est acquis certainement dès le XV^e siècle, avec pour notre question une conséquence majeure. En effet, désormais, la séquence [*a* + PPP] est devenue aussi inanalysable que [Prép.+SN]. Ce qui implique que le PPP ne peut plus être attribut du SV, puisqu'il fait bloc avec lui,

et qu'il n'a aucune raison de s'accorder avec le SN, puisque celui-ci est désormais son complément. Cette conclusion ne paraît vraiment étrange que si l'on ne fait pas l'effort de se déprendre de l'image écrite profondément inscrite en nous par notre culture pour faire place à la représentation purement orale. Il y a beau temps que les prétendus pronoms personnels *je/ tu/ il* ne sont plus dans la réalité de la parole que des signaux préfixés si faibles articulatoirement qu'ils se fondent en oralité moderne familière avec le verbe dont ils annoncent la personne : *chuis parti ; técontes ; tyécontes ; yarien ... iẓon compris* [GADET, 1992]. Bien sûr, l'école et la culture nous font instantanément transcrire en forme correcte (donc scolaire) cette parole en pleine fluctuation.

Ainsi en AFT, l'ancien passé résultatif, inventé en LPT2/PF est devenu un simple passé, parce que justement le changement de topologie a supprimé le caractère rémanent du PPP. En outre, ce nouveau passé entre directement alors pour des raisons de pure forme en concurrence avec le passé synthétique, puisque ce dernier présente un double handicap par rapport à lui. D'une part, sa conjugaison est plus complexe (en fait, il y en a plusieurs...) ; d'autre part, il reste fidèle au système pluriséculaire de l'attribution du morphème temps par suffixation, alors que l'autre innove en basculant vers la préfixation.

C'est dire que l'ancien passé et le nouveau n'auraient pu continuer à cohabiter que si les locuteurs avaient trouvé une nouvelle répartition complémentaire entre les deux paradigmes. Cette répartition n'aurait pu être que fonctionnelle, autrement dit sémantico-narrative. Je crois qu'il y a bien eu une tentative pour construire ceci en AFC, car vous savez combien les spécialistes peinent à trouver une logique sémantique à l'alternance des temps de l'indicatif [présent/ passé synthétique/ passé analytique] à l'intérieur d'un même récit. Les solutions les plus complexes et les plus subtiles ont été proposées, sans toutefois effacer une impression de *casus desperatus*. Cela revient en effet à admettre que cette langue et ce langage défient par moment notre entendement. Pourtant, il y aurait peut-être une clef linguistique stricte, à la condition de se déprendre des mirages de la narratologie rétrospective pour chercher une modélisation radicalement différente. Il s'agirait dans cette perspective d'affecter au passé simple une temporalité à géométrie variable selon son contexte d'insertion énonciative. Il fonctionnerait en effet constamment comme un nano-temps, mais avec deux faces : en contexte passé il deviendrait un nanopassé (on s'y attendait), mais en contexte présent,

de nanoprésent (ça c'était l'invention du millénaire des locuteurs). A ce compte, les deux paradigmes auraient pu cohabiter dans la parole jusqu'à nos jours.

4] LE PRIX POUR PRESERVER L'UNITE SYNCHRONIQUE

Mais ceci est une autre de ces belles histoires que nous fait débusquer la sociolinguistique diachronique. Je soulignais en commençant combien le respect oral et surtout écrit de l'accord du PPP dans les tournures en [a + PPP] est à la fois problématique et stigmatisant en français contemporain. J'espère avec cet exposé, un peu cavalier, mais fondé, contribuer à éclairer la réalité de notre situation culturelle. Il n'est pas acceptable de stigmatiser l'absence d'accord comme un signe de dégradation langagière au nom d'une supposée analyse logique de la grammaire. En effet, la logique de l'analyse linguistique en diachronie longue montre que depuis cinq siècles la parole française a structurellement supprimé tout fondement à un tel accord. Cela me fait évidemment penser avec un sourire à l'obligation d'écrire *chevaux* avec un x, alors que ce graphème est au regard de l'histoire langagière sérieuse une aberration, autrement dit une pure faute d'orthographe. Nous voilà plus ou moins dans la situation des intellectuels mérovingiens des années 700 : écrire bien revenait alors à employer souvent des formes disparues ou en voie de disparition. Autrement dit, bien écrire était alors un travail massif de mémoire. L'émergence de la *scripta* romane d'oïl deux siècles plus tard peut aussi bien se lire comme une exigence d'allègement mémoriel. Pouvons-nous aujourd'hui continuer à accabler les mémoires des apprenants avec des listes de règles morphologiques qui ne correspondent ni à la logique, ni à la réalité de la parole ? Ou ne vaudrait-il pas mieux chercher des compromis : protéger un peu la mémoire (nécessaire) de la langue passée, mettre au placard les blasons inutiles de la distinction arbitraire (on peut toujours visiter les musées), et mettre tous nos efforts au service de la maîtrise des éléments-mâtres de la morphologie ? Cela, sur la longue durée à venir, évitera peut-être d'aboutir à une société clivée par les langues, comme au IX^e siècle.

Abréviations :

LPC : *Latin Parlé d'époque Classique* [-200 / + 200].

LPT1 : LPT de phase 1 [III^e-V^e siècle] (LPT "impérial")

LPT2 : LPT de phase 2 [VI^e-VII^e s.] (LPT "mérovingien" en Gaule ; "visigothique" en Espagne ; "lombard" en Italie).

PF : *Protofrançais* (VIII^e s.).

AFC : *Ancien Français Classique* (IX^e-XIII^e s.).

AFT : *Ancien Français Tardif* (XIV^e-XV^e s.).

Acc : *Accusatif*

Att : *Attribut*.

PPP : *Participe Passé Passif*.

CRD : *Cas Régime Direct*.

SN : *Syntaxme Nominal*

SV : *Syntaxme Verbal*

Références :

ADAMS JN., 1991, *Some neglected evidence for latin habeo with infinitive : the order of the constituents*, in *Trans. of the Philological Soc. (Oxford)*, t. 89/2, p. 132-196.

ANDRIEUX-REY N., BAUMGARTNER E., *Systèmes morphologiques de l'ancien français*, Bordeaux, 1983.

BANNIARD M., 1995, *Latin tardif et latin mérovingien : communication et modèles langagiers*, in *REL*, t. 73, p. 213-230.

---, 2005a, *L'ancien français, mémoire du latin*, in SOUTET O. (éd.), *Mélanges Cl. Thomasset*, 2005, p. 21-36.

---, 2005b, *Prototypes latins de migration à gauche des morphèmes suffixés*, in *L'Information grammaticale*, t. 107, p. 3-7.

---, 2008, *Du latin des illettrés au roman des lettrés. La question des niveaux de langue en France (VIII^e-XII^e siècle)*, in P. VON MOOS (éd.), *Entre Babel et Pentecôte, Différences linguistiques et communication orale avant la modernité (VIII^e-XVI^e s.)*, Berlin, p. 269-286.

BLANCHE-BENVENISTE CL., 1997, *Approches de la langue parlée en français*, Paris.

CHAURAND J. (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, 1999.

DURAND M., 1936, *Le genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne*, Paris.

GADET F., 1992, *Le français populaire*, Paris.

GLESSGEN MD, *Linguistique romane. Domaine et méthodes en linguistique française et romane*, Paris, 2007.

LÜDTKE H., 2005, *Der Ursprung der romanischen Sprachen. Eine Geschichte der Sprachlichen Kommunikation*, Kiel.

MARTINET A., 1969, *Le français sans fard*, Paris.

MOIGNET G., *Grammaire de l'ancien français*, Paris, 1973.

RIEGEL-PELLAT-RIOU, 2005, *Grammaire méthodique du français*, Paris.

TOURATIER C., 1996, *Le système verbal du français*, Paris.

WAGNER RL, 1973, *L'ancien français. Point de vue, programmes*, Paris.

Résumé

Tout phénomène culturel humain requiert la mise en œuvre multifactorielle de rapports entre une norme, supposée ou réelle, et une réalité, conforme ou divergente. Cette tension traverse évidemment le symbole matériel le plus abstrait et donc le plus focalisable dans la hiérarchie des signes culturels apparents qu'est l'écriture. Sa naissance a signé le franchissement par l'être humain

d'un seuil majeur dans l'histoire de son esprit et de son savoir. Cela explique en partie sans doute le prix qu'on a pu attribuer à sa maîtrise, jusqu'à en faire dans certaines cultures l'objet d'une sacralisation (pas seulement religieuse). Tel est bien le cas de la langue française, avec une contrainte majeure dans son cas, c'est que de toutes les langues romanes arrivée à une surface historique significative dans l'Ouest, c'est la langue qui a le plus fait surévoluer, avec empressement et délices, dans tous les compartiments, sa typologie. La conséquence en est que certaines règles de l'orthographe normative actuelle, censées exprimer l'identité profonde de la parole française contredisent, tout simplement à l'évolution diachronique longue. J'en prendrai pour exemple l'histoire de l'invention du passé résultatif (devenu le « passé composé » dans notre terminologie classique) : les règles d'accord du participe passé attribuées encore aujourd'hui aux conséquences d'une « analyse logique », masquent la mutation profonde qui s'est produite en Ancien Français Tardif . Elle a transformé le verbe dit « auxiliaire » en morphème préfixé de temps, effaçant du coup le caractère adjectival accordable du Participe Passé, et entraînant par voie de conséquence la déréluction du passé simple (la solution morphologique suffixale a été chassée par la solution préfixale). Ainsi, l'écriture normative accroche la morphologie écrite à une parole qui a depuis longtemps muté. De ce fait, même si c'est un peu contrariant, cela fait de nous des contemporains des Mérovingiens.